

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 mai 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme THIL – M. KREVL – Mme LAGRANGE – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – M. DOME – Mme JAKUBIAK – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme FERRARA (qui a donné procuration de vote à Mme LAGRANGE) – Mme FARAONE (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH) – M. WILHELM.

Point n° 4 : Installation d'un mur d'escalade au complexe socio-sportif de la Chapelle - Demande de subvention

Monsieur CHAMS-DINE, rapporteur :

Dans le cadre de sa démarche sportive engagée et à la suite de l'obtention du label Terre de Jeux 2024, la Ville projette l'installation d'une structure dédiée à la pratique de l'escalade au complexe socio-sportif Chapelle. La structure artificielle envisagée serait implantée dans la grande salle du gymnase sur une surface de l'ordre de 200 m².

Ce type d'équipement étant susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre du programme « 5000 équipements de proximité 2022-2024 », il est proposé de déposer un dossier de demande de financement sur la base du plan prévisionnel ci-dessous :

Prestation	Montant (HT)	Financeurs	Montant (HT)
▪ Structure artificielle d'escalade	58 411,30 €	Agence Nationale du Sport (80 %) 5000 équipements de proximité	74 647,53 €
▪ Aire de réception	8 628,31 €		
▪ Prises et volumes	15 900,00 €		
▪ Equipements de protection individuelle (dégaines fixes, cordes, baudriers, mousquetons, assureurs, ...)	4 494,80 €	Autofinancement	18 661,88 €
▪ Lignes et points d'assurage	2 375,00 €		
▪ Equipements de rangement	3 500,00 €		
Total HT	93 309,41 €	Total HT	93 309,41 €
Total TTC	111 971,29 €	Total TTC	111 971,29 €

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et tout autre cofinanceur éventuel, ainsi qu'à signer tout document afférent à ce dossier.



Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 19 mai 2022

Le Maire,
Laurent MULLER